

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 25 (1933)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Au Bureau international du travail

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Droit d'inscription*, non compris dans le prix du voyage: Fr. 10.—.

*Délai d'inscription*. Inscription indicative sans engagement jusqu'au début de janvier 1934.

Inscription définitive: 10 février 1934. Pour nous permettre de retenir les places sur le bateau, il nous serait utile de connaître le nombre des participants éventuels au début de janvier 1934. Pour l'inscription définitive et pour le cas où nous serions obligés de limiter le nombre des participants, nous tiendrons compte en premier lieu des inscriptions qui nous seront parvenues, à titre éventuel, jusqu'au début de janvier 1934. Chaque participant doit avoir un passeport individuel.

Programmes et bulletins d'inscription aux adresses suivantes: Gaston Schelling, président du C. E. O., Nord 194, La Chaux-de-Fonds; Armand Bossard, président du C. E. O., 12, Contrat social, Genève; Bibliothèque de la Maison du Peuple, Lausanne; Maison du Peuple, Fribourg et Renens; Richard Bringolf, secrétaire F. C. T. A., La Tour-de-Peilz.

---

## Au Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B. I. T. a tenu sa soixante-quatrième session à Genève du 23 au 25 octobre.

L'Allemagne n'y a pas participé. La lettre annonçant sa démission n'est parvenue qu'après la session. Le groupe ouvrier a protesté vigoureusement contre le fait que le Gouvernement allemand empêchait notre camarade Senschner d'assister à la session. On se rappelle que notre camarade a été emprisonné, parce qu'il n'a pas voulu satisfaire aux exigences de son gouvernement à Genève. Une résolution a été adoptée à ce sujet par le Conseil. Elle déclare entre autres qu'aucun membre du Conseil d'administration, élu par les délégués patronaux et ouvriers de la Conférence, ne doit être inquiété d'aucune façon en raison de son activité comme membre du Conseil d'administration.

Le Conseil a fixé au 11 mai prochain l'ouverture de la session de 1934 de la Conférence internationale du travail et a ajouté à son ordre du jour la revision partielle de la convention du travail de nuit des femmes. Il a décidé également de porter devant cette même session la question des grands travaux publics nationaux et internationaux, dont il a, par ailleurs, rappelé l'importance dans une résolution demandant la réunion, aussi rapide que possible, du Comité spécial des travaux publics que le bureau de la Conférence de Londres a décidé de créer.

Les trois questions suivantes ont été définitivement inscrites à l'ordre du jour de la session de 1935: le chômage des jeunes gens, le recrutement des travailleurs indigènes, les congés payés des travailleurs.

Sur la proposition du groupe ouvrier, le Bureau a été chargé d'étudier d'une manière approfondie les problèmes que soulèvent le développement industriel récent de certains pays extraeuropéens et la concurrence qu'ils peuvent faire aux pays d'ancienne industrie en raison de la différence des niveaux de vie.

Notre camarade Bramsnaes, représentant du Gouvernement danois, a été élu président du Conseil d'administration du B. I. T. Notre camarade Mertens fut réélu à la vice-présidence.

La prochaine session du Conseil d'administration s'ouvrira à Genève le 22 janvier 1934.